

Conseil d'arrondissement du 16 janvier 2017

Vœu relatif à la réalisation de travaux d'accessibilité par SNCF Travaux à la gare RER du Pont de l'Alma

présenté par Mme Rachida DATI et les élus de la majorité

Vu l'article L2511-12 du CGCT relatif aux vœux en Conseil d'Arrondissement ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu la délibération 2017 DEVE 38 du Conseil de Paris.

Considérant l'absence de signalisation du parcours à la sortie de la Gare RER vers le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac et donc la nécessité de faciliter les accès, notamment aux PMR,

Considérant les travaux de mise en accessibilité réalisés par SNCF Réseau à la gare RER du Pont de l'Alma ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI et des élus de la majorité :

Le Conseil du 7^{ème} arrondissement émet le vœu :

- **Que le programme des travaux conduits par la SNCF à la gare RER du Pont de l'Alma intègre la signalisation et la mise en accessibilité du Musée du Quai Branly-Jacques Chirac**